Image not found or type unknown

Prestation pour un depart en retraite

Par **gosselin**, le **14/01/2009** à **16:18**

Je part en retraite le 28 février de cette année ,mes jours de congés restant à prendre me seront payé ainsi que mes indémnités de depart.

Ma question est la suivante :

Ai 'je le droit de prétendre à 2/12ème de mon treizième mois pour l'année 2009 ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés